

L'an deux mil vingt-trois, le 11 janvier à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Chambéry Communauté d'Agglomération à Chambéry, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	23.

Date de 1^{ère} convocation : 04 janvier 2023
Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	<i>Titulaires :</i> BALTHAZARD Pierre-Louis, BERTHOMIER Christian, BIQUEZ François, DUMAZ Gérard, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE Maryse, FERRARI Marcel, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GRELLIER Jean-Marc, HUYNH Antoine, PETIT GUILLAUME Sophie, POMMAT Dominique, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, VIOLA Peggy, VIAL Jean-Marc.
<u>Excusés :</u>	CAMUS Gilles (pouvoir à André Gimenez), FRAYSSE Claudie, Jean-Marie Manzato, MOURIC Raphaële (pouvoir à Dominique Pommat), PIERRETON Christophe, TURNAR Alexandra, VANIN Gaëtan (pouvoir à Gérard Dumaz)
<u>Absents :</u>	BEBERT Thierry, EXERTIER Bruno, GALY Philippe, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, LEOUTRE Jean-Marc, MONTORO Marie-Pierre, POILLEUX Nicolas, REGAIRAZ Michel, VAIRYO Nicolas.

SGR – TARIFS (compétences obligatoires)

Lors de la réunion DSF Savoie du 18 novembre 2022, M. Le Sous-Préfet a salué les avancées importantes des Elus représentants les autorités organisatrices et les Exploitants de Domaines Skiables pour se mettre en cohérence avec la circulaire du 5 juillet 2022 relative aux tarifs spéciaux et gratuits. Il reste encore des points à traiter et le travail est en cours, mais le chemin parcouru démontre de la volonté conjointe des parties, de traiter ces sujets au mieux et au plus vite.

D'ici la saison 2023/2024, celle de 2022/2023 sera encore une année de transition pour les différents dispositifs « ski jeunes » suivants restant à amender (des discussions sont en cours avec le Département, le contrôle de légalité ainsi que les différents organismes concernés) :

- **Les forfaits UNSS / USEP**

L'UNSS est la fédération française de sport scolaire du second degré (collège lycée), l'USEP la fédération de sport scolaire de l'école primaire. Les associations sportives de ces établissements sollicitent auprès de leur service départemental UNSS / USEP, la mise à disposition de forfaits gratuits de ski alpin pour le mercredi uniquement.

- **Comités Handi et sport adapté**

Des forfaits de ski alpin sont mis à disposition de ces deux comités afin de mieux faire découvrir les sports de glisse aux jeunes en situation de handicap.

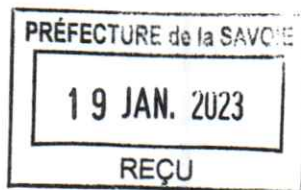
- **La carte Clés Collège**

Les collégiens de Savoie bénéficient de 50% de réduction sur le forfait de ski alpin sur présentation de la carte « clé collège »

La Préfecture présente le 18 novembre a indiqué que le travail de mise en conformité avait été bien enclenché dans son ensemble et notamment en direction du public jeune qui reste une priorité et pour laquelle il faut trouver des solutions.

Aussi, en accord avec DSF73 et la Préfecture, il est proposé de poursuivre une saison transitoire sur ces dispositifs afin qu'il n'y ait pas de rupture de facilité d'accès au ski pour les jeunes.

A titre d'information, les sollicitations de ces organismes pour la saison 2022/2023 représentent pour les stations des Bauges :



STATIONS	Sport scolaire 1er et 2nd degré (USEP + UNSS) + (ASCD)			Comités Handisport & Sport adapté de Savoie Année 2022/2023			Total
	Nbre de forfaits ASCD	Nbre de forfaits USEP	Nombre de forfaits estimés ASCD/UNSS/USEP	Nbre de forfaits Comité handisport	Nbre de forfaits Comité sport adapté	Nbre de forfaits estimés Handisport & sport adapté	
MARGERIAZ	532	200	732	180	459	639	1371
SAVOIE GRAND REVARD	246		246		22	22	268
TOTAUX Stations Savoyardes	10468	1050	11718	430	934	1364	

Par ailleurs, dans le cadre du soutien au mouvement sportif auprès de la fédération et des comités, des avantages sont accordés :

- **Aux détenteurs de cartes DSF**

La Fédération Française de Ski et la Fédération Française Handisport sont deux fédérations nationales reconnues d'utilité publique, en charge du haut niveau et du développement de la pratique du ski pour tous, dans le cadre des agréments qu'elles détiennent du ministère des Sports et conformément aux règles en vigueur.

A ce titre, et après consultation, Domaines Skiabiles de France délivre cette année encore les cartes prévues par les partenariats qui les lient avec la FFH et la FFS.

Ce sont les seules cartes mises en circulation par DSF cette année.

Sur présentation de la carte DSF, des invitations ou des remises sont accordées.

- **Aux membres du Groupe comité Savoie (Alpin)**

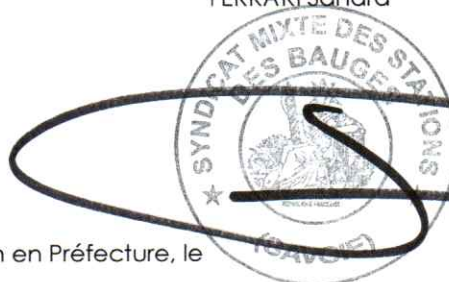
Les équipes de ski Alpin du comité de Savoie bénéficient de la gratuité lors des entraînements dans les stations savoyardes. Seuls les entraîneurs sont habilités à se présenter aux guichets des remontées mécaniques avec liste nominative des participants aux séances. En annexe la liste nominative des bénéficiaires 2022/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, au regard du nombre d'absentions ne permettant de valider la délibération,

→ **REJETTE** les gratuités telles que présentées ci-dessus pour la saison 2022/2023.

Fait à La Féclaz, le 11 janvier 2023

LA PRESIDENTE,
FERRARI Sandra



☑️ Votants :	26
☑️ Pour :	10
☑️ Contre :	2
☑️ Abstention (s) :	14
☑️ Blanc (s) :	0

Certifié exécutoire

compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.